



Tests SIS libre & style du 13.03.2021

Concept de protection COVID-19

(Version du 06.03.2021)

Avant – propos

Les mesures définies par le Conseil fédéral, l'Office fédéral du sport (OFSP), Swiss Olympic et Swiss Ice Skating définissent, entre autres, les directives pour les activités sportives, à partir du 18.01.2021, pour les patineurs de moins de 20 ans et pour les patineurs qui sont membres du cadre national.

Ce concept de protection COVID-19 du Club des patineurs de Moutier (CPMoutier) concernant les tests est basé sur les "Nouvelles conditions-cadres pour le sport" de l'Office fédéral du sport (OFSP), de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de Swiss Olympic. Tous ces documents, et par conséquent les normes et règles qu'ils contiennent, font partie intégrante de ce concept.

1. En général

Toutes les règles et mesures mises en œuvre dans les concepts de protection COVID-19 visent à protéger la santé des personnes qui entrent en contact avec la patinoire de Moutier pendant les activités organisées par le club des patineurs Moutier. Le respect des règles définies est de la responsabilité de chaque utilisateur.

Les principes suivants doivent être respectés dans les activités sportives :

a. Ne participer qu'en l'absence de symptômes

Seules les personnes en bonne santé et sans symptômes peuvent participer aux textes. Les personnes présentant des symptômes de la maladie ne sont PAS autorisées à participer aux activités, mais restent chez elles ou se mettent à l'écart et demandent à leur médecin de famille de leur indiquer comment agir.

b. Gardez vos distances

Pendant le voyage d'arrivée, à l'entrée de la patinoire, dans les vestiaires, pendant les réunions, avant, pendant et après le test, sur le chemin du retour : dans toutes ces situations et d'autres similaires, une distance de 1,5 mètres doit être maintenue afin d'éviter autant que possible tout contact.

Les espaces, les directions et les règles définies permettent de respecter cette norme.

c. Normes d'hygiène

Respectez toujours les règles d'hygiène de l'OFSP.

Le lavage des mains est une mesure d'hygiène importante. Si vous vous lavez soigneusement les mains avec de l'eau et du savon ou avec les solutions eau-alcool disponibles dans l'enceinte de la patinoire, vous vous protégez vous-même, les autres et votre environnement.

Le port du masque à l'intérieur de la patinoire est obligatoire pour tous à partir de l'âge de 12 ans. Les patineurs sont autorisés à ne pas le porter uniquement pendant l'échauffement et pendant l'exécution du programme.

d. Tenue des listes de présence

Les contacts étroits entre les personnes doivent pouvoir être reconstitués pendant 14 jours à la demande de l'autorité sanitaire.

Les participants et les entraîneurs remettent à leur arrivée le formulaire d'auto déclaration (https://www.swissiceskating.ch/9_downloads/4_verband/autodclaration.pdf), confirmant les informations concernant leurs coordonnées. Ces formulaires sont également disponibles sur le site du CPMoutier à la rubrique « Tests »

Les dates et heures de participation sont contraignantes et ne peuvent pas être modifiées.

e. Responsable COVID-19

Pour chaque session de test, un responsable COVID est défini au sein de l'organisation. Dans notre club, il s'agit de Simona Bottinelli. Si vous avez des questions, veuillez la contacter directement (Tél. +41 79 204 05 87 ou simo_b77@hotmail.com).

2. Accès à la patinoire

- a. L'accès à la patinoire est autorisé uniquement pour les participants aux tests, leurs entraîneurs, les juges et le personnel opérationnel de l'organisation.
- b. Les parents, les proches, les spectateurs, les visiteurs et les autres utilisateurs en général NE sont pas autorisés à entrer dans la patinoire.
- c. Les rassemblements de plus de 15 personnes à proximité de la patinoire sont à éviter.
- d. Pour l'accès, ainsi que pour la sortie et le déplacement dans la patinoire merci de respecter scrupuleusement les consignes mises en place par le CPMoutier.

3. Groupes et horaires

- a. Les participants sont répartis en groupes de 5 athlètes.
- b. Il y a un maximum de 3 groupes (15 athlètes) à l'intérieur de la patinoire :
 1. groupe échauffement au sol ;
 2. groupe sur glace ;
 3. groupe aux résultats.
- c. Les horaires définis sont à respecter et ne peuvent être modifiés que par l'organisation.

4. Vestiaires

- a. Chaque groupe a accès à un vestiaire.
- b. Dans le vestiaire, la distance sociale (min. 1,5 mètre) doit être respectée.
- c. À la fin de l'examen, vous devez quitter le vestiaire le plus rapidement possible.
- d. Les juges et le jury technique disposent d'un vestiaire dédié.
- e. Pendant l'événement, les vestiaires, ainsi que les zones sensibles, seront régulièrement désinfectés

5. Echauffement au sol

- a. L'échauffement au sol doit être effectué, si la météo le permet, à l'extérieur de la patinoire. En cas de pluie une zone échauffement sera indiquée et sera réservée à l'intérieur de la patinoire.
- b. Les activités d'échauffement doivent également être menées en respectant les distances sociales.
- c. En tout état de cause, même dans les phases d'échauffement, il faut éviter les

Club des Patineurs Moutier – Comité Central

email : info@cpmoutier.ch

IBAN : CH35 8080 8008 0410 6376 4 - Banque Raiffeisen 9001 St.-Gallen

rassemblements de plusieurs athlètes et/ou entraîneurs.

6. Patinoire

- a. Un maximum de 5 participants est autorisé sur la glace pendant l'échauffement.
- b. Chaque participant peut être accompagné au bord de la piste par un maximum d'un entraîneur.
- c. Pour entrer et sortir de la glace, vous devez suivre les panneaux.
- d. À la fin du test, l'athlète et l'entraîneur quittent immédiatement la zone de compétition.

7. Résultats

- a. Les résultats seront annoncés individuellement en présence de l'athlète et de son entraîneur dans l'espace désigné.
- b. Après la remise des résultats, l'athlète et l'entraîneur quittent la patinoire.

8. Communication et informations

- a. Tous les utilisateurs de la patinoire sont invités à se renseigner via le site du club (cpmoutier.ch) où la version en vigueur du présent document est publiée.
- b. Les panneaux d'affichage à l'intérieur de la patinoire doivent être consultés pendant la participation.
- c. Ceux qui sont testés positifs au COVID-19 dans les 14 jours suivantes le test doivent informer le CPMoutier sans délai.

Moutier, le 6 mars 2021

Club des Patineurs de Moutier

Le président

Lucio Cocciantelli